

ALNA - INFOS

Bulletin d'information de l'ALNA

Association de Lingolsheim contre les Nuisances de l'Aéroport de Strasbourg - Entzheim
5 rue Georges Wodli 67380 Lingolsheim

Numéro 63 : Février 2020

Site internet : www.ufnase.fr ; Courriel : alna.association@free.fr

EDITORIAL

Chers Adhérents,

Au début de ce mois de janvier, le comité a présenté ses meilleurs vœux aux adhérents de l'association qui ont communiqué une adresse mèl. Cette innovation est l'un des résultats de l'évolution actuelle dans l'organisation et le fonctionnement de votre association.

Pour les autres adhérents, il a fallu attendre la finalisation de la lettre de l'UFNASE ce 3 février, pour publier le présent bulletin. Même si les délais de convenance sont bien dépassés, **le comité souhaite, à tous ses adhérents, ses meilleurs vœux pour 2020, avec des nuits tranquilles et un air moins pollué.**

L'année 2019 a été riche en événements. Après la manifestation devant l'aéroport au mois de septembre 2018, la direction de l'aéroport a accepté de renouer le dialogue avec l'UFNASE, association qui rassemble les associations de riverains de l'aéroport. Des échanges, tout au long de l'année 2019, ont abouti à la **conclusion d'un nouveau protocole d'accord remplaçant celui de 1998.**

Dans ce bulletin n° 63, vous trouverez, entre autres, deux articles qui étaient annoncés dans le bulletin précédent sur la qualité de l'air et le bruit, rédigés par notre ancien président Marcel Clément.

L'assemblée générale annuelle de votre association se tiendra le vendredi 12 juin 2020.

Au dos du bulletin, vous trouverez un formulaire d'adhésion à l'association. N'hésitez pas à faire un acte militant en diffusant ce bulletin et son formulaire d'adhésion auprès de vos parents, amis et voisins. **Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts !**

Bonne lecture,

Le Comité de l'association.

UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD

L'aéroport ayant perdu de vue le protocole d'accord sur les vols de nuit de 1998, l'UFNASE a obtenu une renégociation de cet accord qui méritait de toute façon d'être dépoussiéré.

Alors que le précédent protocole n'avait été signé par personne, **le nouveau document a été signé le 13 décembre 2019**, au nom de toutes les associations de riverains par le président de l'UFNASE, par les deux maires de la commission de suivi du protocole et par le directeur de l'aéroport qui a ensuite fait approuver le protocole par son conseil d'administration.

Ce document a désormais un caractère officiel. Il s'agit d'une grande victoire pour les riverains et ce protocole peut être considéré comme un pacte de non-agression entre l'aéroport et son environnement. Il revient désormais aux associations de veiller au respect de ce protocole par l'aéroport.

La lettre de l'UFNASE, jointe au présent bulletin, vous donne tous les détails sur cet accord qui s'avère être **unique en France**.

ASSEMBLEE GENERALE

Votre association tiendra son assemblée générale annuelle
le vendredi 12 juin 2020.

C'est une date à retenir car cet événement est l'un des « moments phares » de la vie de l'association. De plus amples informations sur la réunion vous seront communiquées ultérieurement.

La pollution de l'eau protégée par le Secret Défense?

Le code de l'environnement prévoit une **commission consultative de l'environnement** pour les aéroports importants. Cette commission est composée de représentants des professions aéronautiques pour un tiers, de représentants des communes riveraines pour un autre tiers et de représentants des associations de riverains pour un troisième tiers.

Cette commission, **présidée par le préfet**, est consultée sur toute question relative à l'environnement de l'aéroport. Malheureusement, cette commission n'a qu'un **rôle consultatif**, elle ne peut pas prendre de décisions. **Chaque réunion est cependant l'occasion pour les associations de faire entendre : la position des populations riveraines, ses attentes et ses revendications. Mais aussi parfois, ses inquiétudes**

C'est ainsi qu'à l'occasion de la commission consultative de l'environnement qui vient de se tenir le 5 décembre 2019, le président de l'UFNASE, au nom des associations de riverains, a pu rappeler que **depuis 10 ans, il**

réclamait sans jamais avoir de réponse, une information sur la pollution par des hydrocarbures causée par l'ancienne base militaire. Pourtant, le rapport annuel sur l'environnement publié par l'aéroport mentionne systématiquement qu'un contrôle régulier des eaux souterraines est effectué par l'armée.

Depuis 10 ans, les services préfectoraux ont répondu qu'ils s'informeront auprès des services de l'armée, sans jamais donner suite. C'est ce qui s'appelle : « botter en touche » !

Ce silence, qui devient assourdissant, pourrait laisser comprendre qu'il y a quelque chose à cacher. En tous cas, cette pollution ne saurait être couverte par le « secret-défense ». L'UFNASE ne lâchera pas le morceau. **Les populations concernées doivent être informées des risques qu'elles pourraient courir en cas de pollution.** On sait bien, par expérience, que des pollutions latentes ont parfois resurgi sans crier gare !

La QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air ne cesse de s'aggraver, grandes villes et campagnes comprises. Les polluants sont mesurés mais d'une année sur l'autre, cela ne s'améliore pas. Au pire, la situation est stagnante. C'est-à-dire mauvaise ; 40 000 décès prématurés en France, chaque année. Les conséquences sanitaires sont connues. Elles coûtent très cher à la collectivité. Aux polluants traditionnellement reconnus, particulièrement les PM 10¹ et PM 2,5², le dioxyde d'azote, le benzène, s'ajoutent maintenant **les nano particules**.

A ma connaissance, il n'y a toujours aucune norme de fixée pour la mesure des nano particules. Et pire, les organismes chargés des mesures n'ont pas les fonds disponibles pour s'équiper en appareils de mesure des nano particules. On sait pourtant que ce sont les plus nocives. Selon les scientifiques et les médecins, **elles passent directement des poumons dans le sang et du sang au cerveau**, et c'est la porte ouverte à toutes les maladies neurologiques.

Naturellement, la question de la pollution chimique de l'air est un problème complexe. Pour commencer, il faut s'intéresser aux seuils. **Le seuil d'alerte en France est à 80 mg/m³** pour les PM 10. **Aux Etats Unis le seuil est fixé à 12 mg/m³** en moyenne annuelle. Et **l'organisation mondiale de la santé préconise un abaissement des seuils à 10 mg/m³**. Le citoyen de base ne s'y retrouve pas. Si le seuil de 80 mg/m³ était abaissé, ici en Alsace nous aurions pu anticiper l'épisode catastrophique qui, en janvier 2017, a fait exploser tous les seuils et toutes les barrières. Durant 9 jours, du 22 au 30 janvier 2017, les trois seuils d'information, de recommandation et d'alerte étaient en dépassement à une moyenne de 120 mg/m³ au lieu des 80 mg/m³. Le gouvernement devrait abaisser le seuil de 80 mg/m³ actuellement en vigueur.

Le public est très mal informé. L'air qu'on respire est incolore, quasiment inodore et sans saveur. **A Strasbourg, la qualité de l'air a pour conséquence de réduire la durée de vie de 6 mois sur 30 ans**. Mais les gens ne disposent pas des résultats des mesures ; seules quelques associations véhiculent des informations ; il serait nécessaire que ces informations soient mises à la disposition du public. Une étude avait révélé que seuls 42 % des personnes interrogées s'estiment bien informées sur la qualité de l'air. Au plan national, il y a un effort à faire. Une étude souligne les impacts autour des grandes plateformes aéroportuaires régionales qui

génèrent un trafic routier et aérien important. Il n'y a pas que les particules. **En 2015, l'ozone a affiché des dépassements de la valeur cible pour la protection de la santé humaine, en Alsace.**

Une étude montre qu'en ramenant la qualité de l'air à un niveau identique à celle des communes les moins polluées de France, 5 000 décès seraient évités dans le Grand Est, soit une baisse de 9 % de la mortalité régionale. Cela représenterait un gain moyen de 11 à 12 mois d'espérance de vie à 30 ans. En respectant la valeur guide de l'OMS fixée à 10 mg/m³ en moyenne annuelle, 2 000 décès seraient évités dans notre région.

Les plantes aussi souffrent de la pollution de l'air. L'objectif à long terme de protection de la végétation est dépassé sur environ 51 % de la région Grand Est.

Dans ces conditions, les mesurettes ne suffisent plus. Je déplore que les propositions des associations qui se préoccupent de la pollution de l'air et qui connaissent la source et l'origine des pollutions, ne soient pas mieux prises en compte. **L'ALNA a fait 29 propositions pour l'aéroport**. Une seule a été prise en compte et concrétisée : la mise en place de branchements électriques sur le tarmac en remplacement des APU³. Du coup, la démocratie de proximité et la démocratie participative n'ont plus de sens.

Et en plus, la pollution de l'air coûte cher. De 68 à 97 milliards d'euros annuels. Cela représente 1 100 à 1 600 €, par habitant et par an. Rien que pour l'asthme, le coût atteint 1 102 M€ pour la sécurité sociale. Dans les aéroports, nous sommes dans la grande braderie du voyage pas cher. Mais les dégâts environnementaux et sanitaires dus aux compagnies low-cost ne sont jamais intégrés au prix du billet.

En juillet 2015, Strasbourg a vécu une canicule qui a duré une quinzaine de jours. Pour les trois premiers jours, on a relevé des taux d'ozone à 188, 212 et 232 mg/m³, alors que le seuil de recommandation est à 180 mg/m³ ?

Ma demande est simple : **il faut maintenant mesurer systématiquement les nano-particules et faire payer aux compagnies aériennes le prix des dégâts qu'elles commettent.**

Marcel Clément (contribution au grand débat national de 2019)

1 - PM 10 = « Particulate Matter » en anglais, particule fine en français, dont la taille est inférieure à 10 micromètres (poussières, pollen, etc)

2 - Particules fines dont la taille est inférieure à 2,5 micromètres (principalement les résidus de combustion)

3 - APU : Auxiliary Power Unit, moteur auxiliaire destiné à assurer la fourniture d'électricité lorsque l'avion est stationné au sol. Ce moteur est à la fois polluant et bruyant.

LE BRUIT, LA NUIT, NUIT

Bien sûr, il y a les trains, les voitures, les mobylettes et les tondeuses, mais il y a aussi les réacteurs des avions. Et pour commencer le bruit la nuit. Comme on dit, **le bruit, la nuit, nuit**. Toutes les études le montrent, **le réveil dû aux mouvements d'avions la nuit est une atteinte à la santé**.

Il faut donc en finir avec les vols de nuit et prendre une mesure radicale, fondée sur la recommandation de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui préconise 8 heures de sommeil par nuit pour les êtres humains. Le gouvernement devrait prendre la décision de fermer tous les aéroports français la nuit. Les allemands le font progressivement. Francfort ferme son aéroport entre 23 heures et 5 heures depuis 2011. Pourtant Francfort est un aéroport très important.

C'est pure démente que d'autoriser les vols de nuit. Vous savez comme tout le monde que des gens se lèvent à 4 ou 5 heures du matin pour aller au travail, que des enfants vont à l'école pour 8 heures, qu'il y a des bébés, des malades, des gens fragilisés et en prime tous les autres que les vols

de nuit condamnent à l'insomnie. Seulement, il y a les emplois, une vraie muselière pour faire taire les honnêtes gens. Ecrasés depuis 30 ans par ce qui fut successivement modernisation, restructuration, robotisation, informatisation, crise, mutation et maintenant mondialisation, **les citoyens n'ont plus qu'à se taire dès qu'un aéroport ou une compagnie aérienne prononce le mot « emploi »**. Et puis a-t-on le droit

d'infliger tout et n'importe quoi aux populations au nom de l'économie, du développement, du commerce ? **S'il existe un droit c'est le droit au sommeil**, qui est un droit naturel propre aux êtres humains.

Les compagnies aériennes se moquent des dégâts qu'elles causent, puisque c'est la sécu qui paiera. La seule vraie solution réside dans l'interdiction des vols marchands la nuit. Après tout si Fedex livre ses colis avec 24 heures de retard, cela n'empêchera pas la terre de tourner.

Marcel Clément (contribution au grand débat national de 2019)



Association de Lingolsheim contre les Nuisances de l'Aéroport

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2020

Nom, Prénom:.....

Adresse:.....

E-mail:.....Téléphone:.....

A , le 2020

Signature :

Cotisation annuelle: 10 €

Chèques au nom de l'ALNA + bulletin sous enveloppe

- à adresser par la poste à: ALNA, 5 rue Georges Wodli 67380 LINGOLSHEIM

- ou à déposer dans la boîte aux lettres de M. Alain Guillot 28 rue du Périgord à Lingolsheim

- ou verser directement la cotisation à l'ALNA:

IBAN : FR76 1027 8012 2800 0231 5714 540, BIC : CMCIFR2A